



Algérie, Opportunités et Pratique des Affaires

SOMMAIRE

1

Conjoncture Economique

PIB, Budget, réserves
de changes, dettes...

2

Conjoncture Sociale

Infrastructures,
projets, IDH...

3



Relation Bilatérale

Commerce extérieur, IDE...

4

Règles et Pratique des Affaires

Importations de produits
et services,
dédouanement, moyens
de paiements ...

5

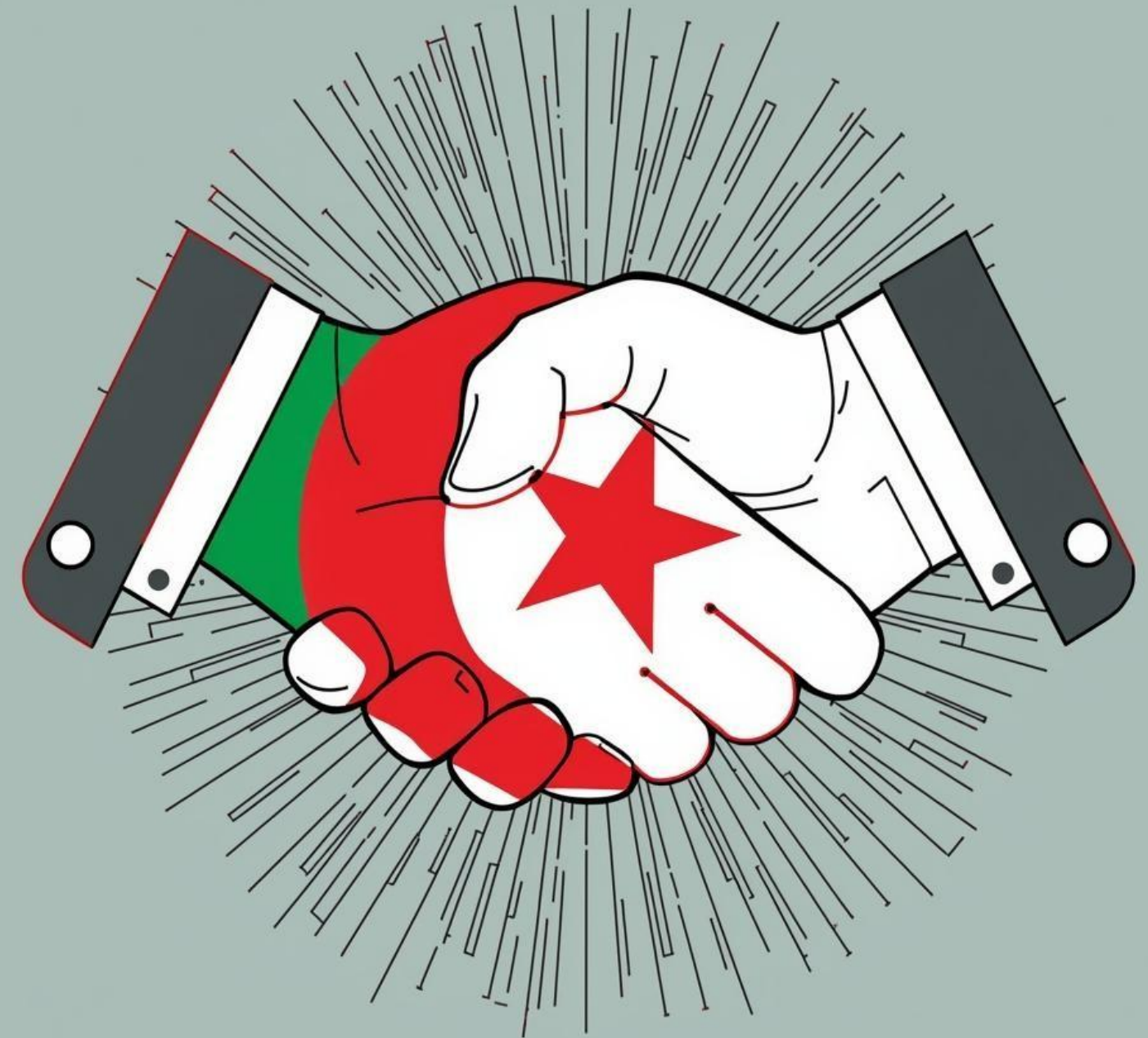
Investissements et Projets AAPI

Régime
d'incitations,
avantages, projets
AAPI.....

6

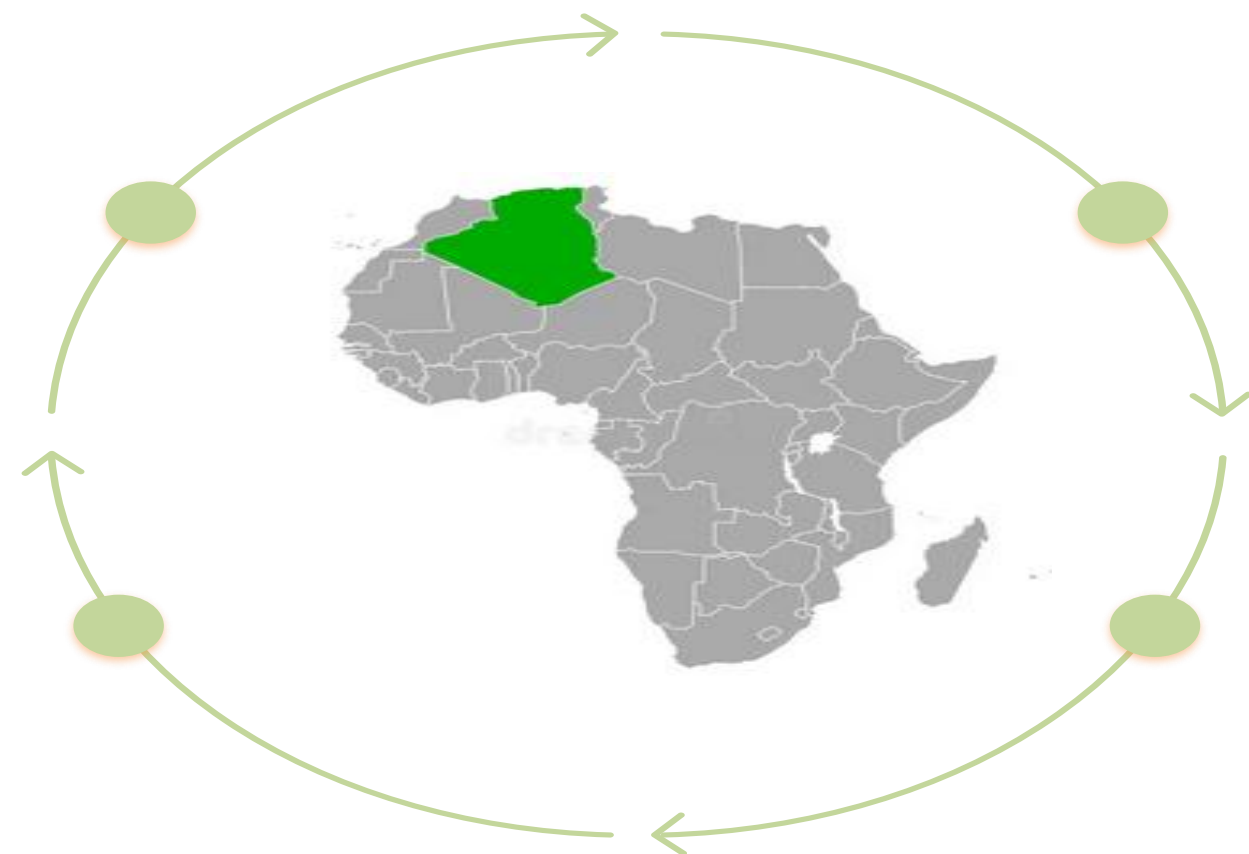
Secteurs Porteurs et Conseils

Secteurs à fortes
valeurs ajoutées pour
les entreprises,
développement en
cours.....



L'Algérie aujourd'hui...

Conjonctures économiques et sociales



PIB **268,9 Mds \$**

Croissance **3,8 %**

Inflation **2,2 %**



69 Mds \$ Réserves de Changes

Dette Extérieure **-3% du PIB**

Dette Publique **49% du PIB**



IMP : **48,12 Mds \$**, +9,6%

EXP : **49,2 Mds \$**, - 11,6%

EXP H H: **5,1 Mds \$**



34 Ports, **36** Aéroports

+ 10 Mil de logements

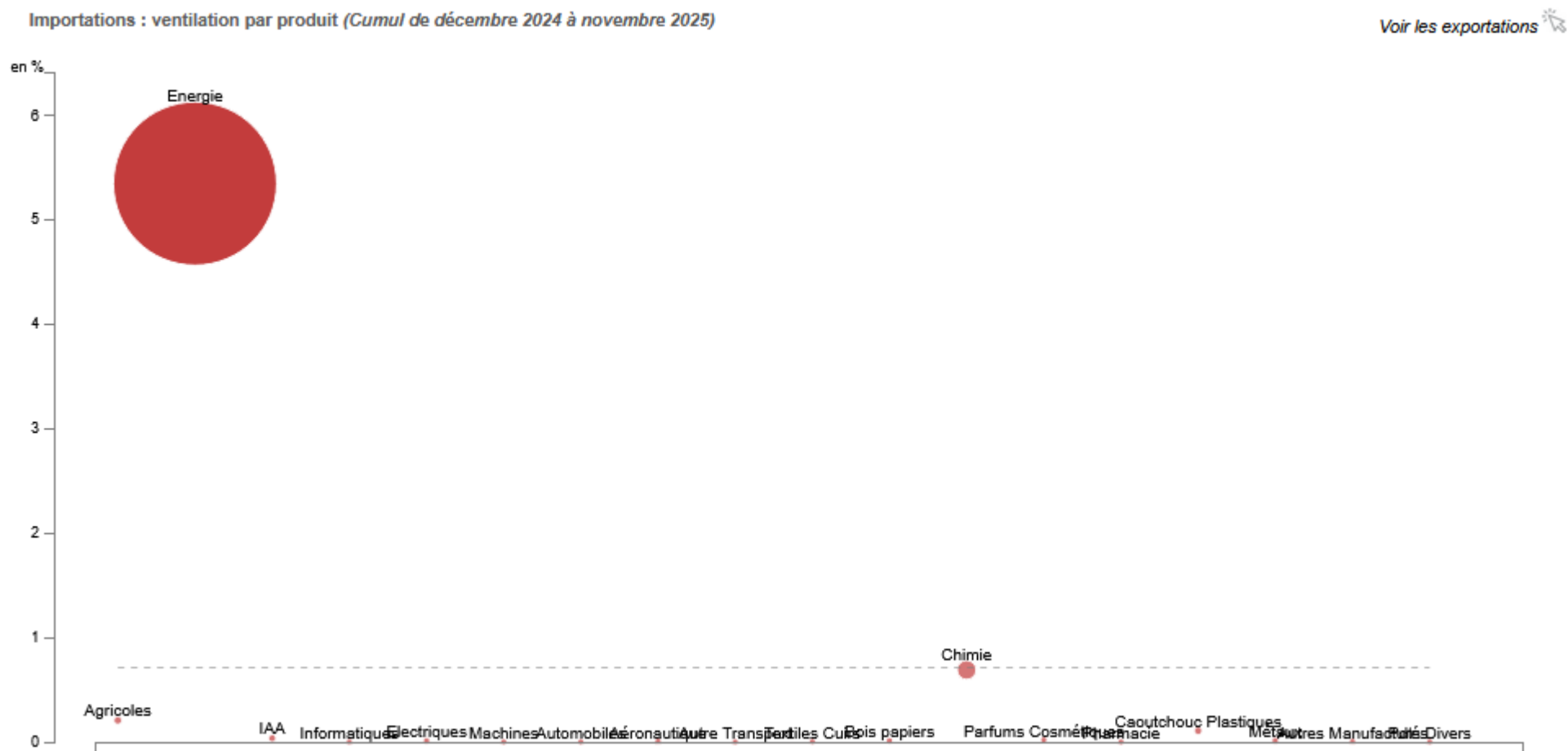
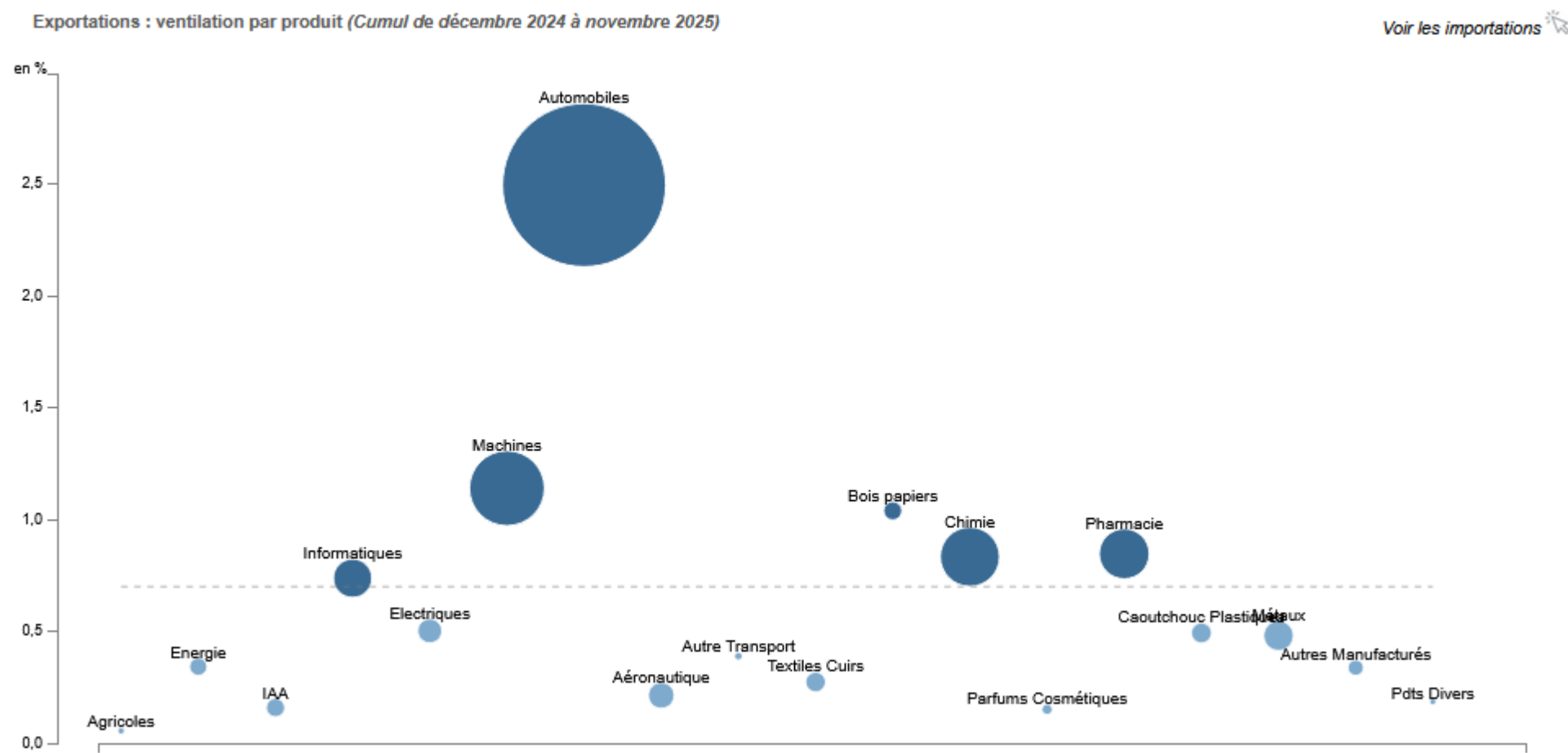
10 500 km de voies ferrées

Echanges économiques

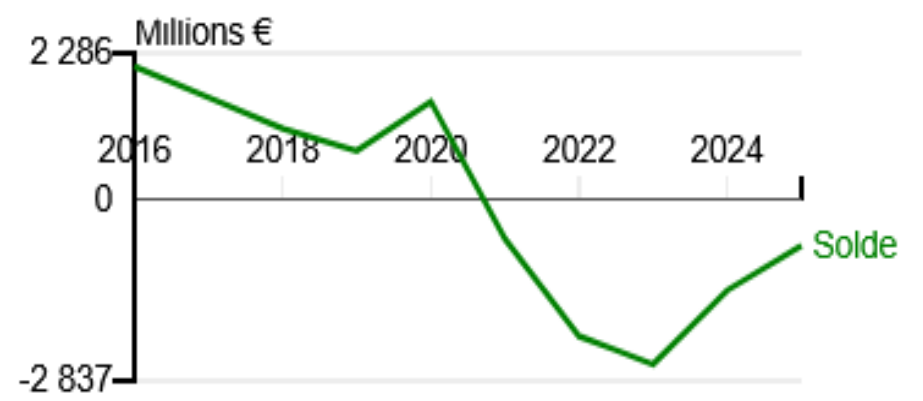
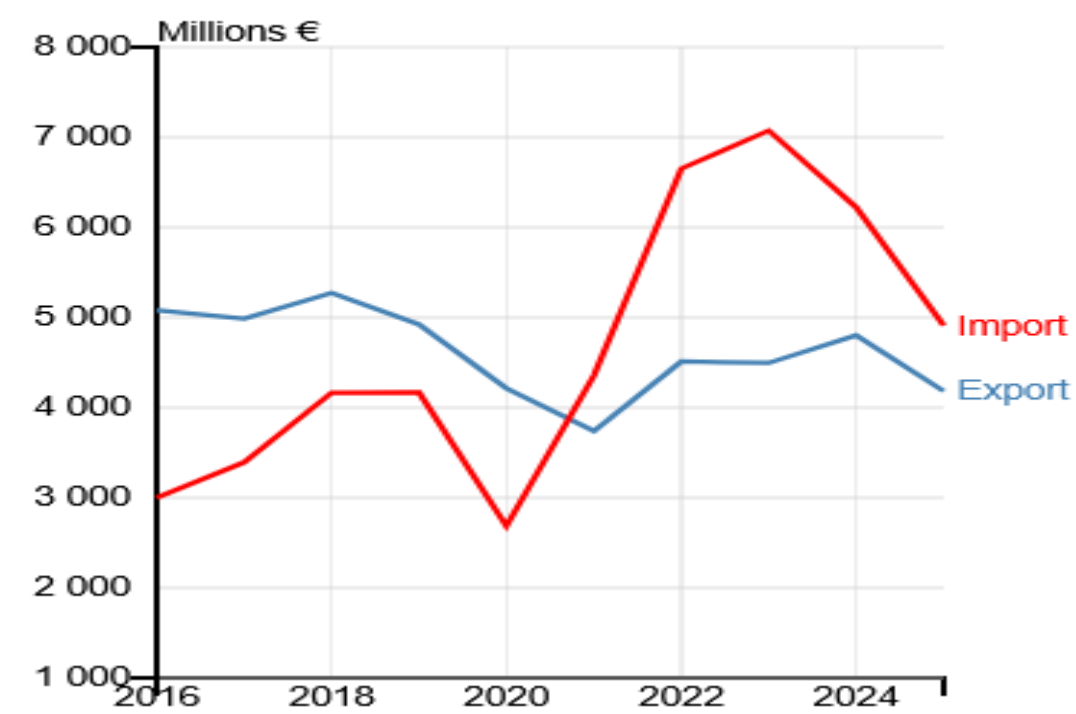
Algérie France

- Les exportations françaises vers l'Algérie ont connu une baisse significative en 2025, affectant particulièrement les biens industriels et agricoles, elles se sont élevées à environ **2,1 milliards d'euros** au premier semestre 2025, en baisse d'environ **12,9 %** par rapport à la même période de 2024.
- Les importations françaises depuis l'Algérie ont représenté environ **2,7 milliards d'euros** sur cette période, en recul de près de **11,8 %**, principalement en raison de la baisse des exportations d'hydrocarbures algériens vers la France.
- Les hydrocarbures constituent plus de **75 %** des exportations algériennes vers la France.
- Le stock d'investissements directs français en Algérie s'élève à environ **3,09 milliards d'euros** en 2024, selon les données de la Banque de France. Cela place la France au troisième rang des investisseurs étrangers en Algérie, derrière les États-Unis et l'Italie.
- **175** filiales d'entreprises françaises sont présentes en Algérie, elles emploient **22 688** personnes.





Echanges annuels



Données brutes estimées
Dernier point= Douze derniers mois glissants

Règles et pratiques des affaires, LF 2026

RÈGLES POUR L'IMPORTATION ET REVENTE EN ETAT DE MARCHANDISES

Négoce

IMPORTATION POUR REVENTE EN L'ÉTAT :

- Une **autorisation d'importation** est obligatoire pour toute domiciliation bancaire de facture.
- Suppression de l'ALGEX et création de **l'organisme algérien de l'Importation**
- Importation et revente en l'état : taxe de **0,5%**.

prod

IMPORTATION POUR PROPRE BESOINS :

- Présentation d'un **PPI visé** par le ministère du commerce et de la promotion des exportations lors de la domiciliation bancaire.
- Présentation d'une **DSI** pour les produits d'origine animale.



INCOTERMS

Jusqu'au 30/06/2026

- Prioriser l'incoterm **FOB**.
- A défaut il faudrait faire **ressortir** et **dissocier** le prix du fret et celui des marchandises séparément. (**le FRET étant associé au service**)

RÈGLES POUR L'IMPORTATION ET REVENTE EN ETAT DE MARCHANDISES SUITE



ETIQUETAGE ET CODE À BARRES :

- **obligatoire en langue Arabe** pour les produits destinés à la revente en état (deuxième langue facultative),
- L'étiquetage devra se faire avant l'arrivée de la marchandise sur le territoire, apposé sur l'unité de vente.
- Nouvelles dispositions en vigueur qui exigent **l'apposition du code à barres** sur les denrées alimentaires et les produits non alimentaires préemballés, destinés à la consommation humaine.



DROITS ET TAXES APPLICABLES :

- Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS) dont le taux varie de **30% à 120%**;
- Taxe Intérieure de Consommation (TIC) dont le taux varie de **30% à 60%**
- Contribution de Solidarité dont le taux est fixé à **3%**.



ACCORD UE :

Afin de bénéficier de ces avantages, les marchandises importées devront être accompagnées d'un **certificat d'origine et d'un EUR1.**

RÈGLES POUR L'IMPORTATION DE SERVICES (CONSEILS, ASSISTANCE TECHNIQUE)



IDENTIFICATION DU CLIENT ALGÉRIEN :

L'importation des services est autorisée uniquement pour les opérateurs algériens qui exercent les activités liées à la production de biens et de services.

Une **autorisation d'importation** délivrée par le ministère du commerce extérieur et la promotion des exportations est obligatoire avant toute domiciliation bancaire.



DOMICILIATION POUR L'IMPORTATION DE SERVICES :

Taxe de **4%** pour l'importation de services, la domiciliation devra s'effectuer avant le lancement du service.

Taxe au taux de **5%** aux redevances de marque et d'utilisation, à l'exception de celles liées aux logiciels et progiciels informatiques



ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT :

La signature d'un contrat est fortement recommandée.

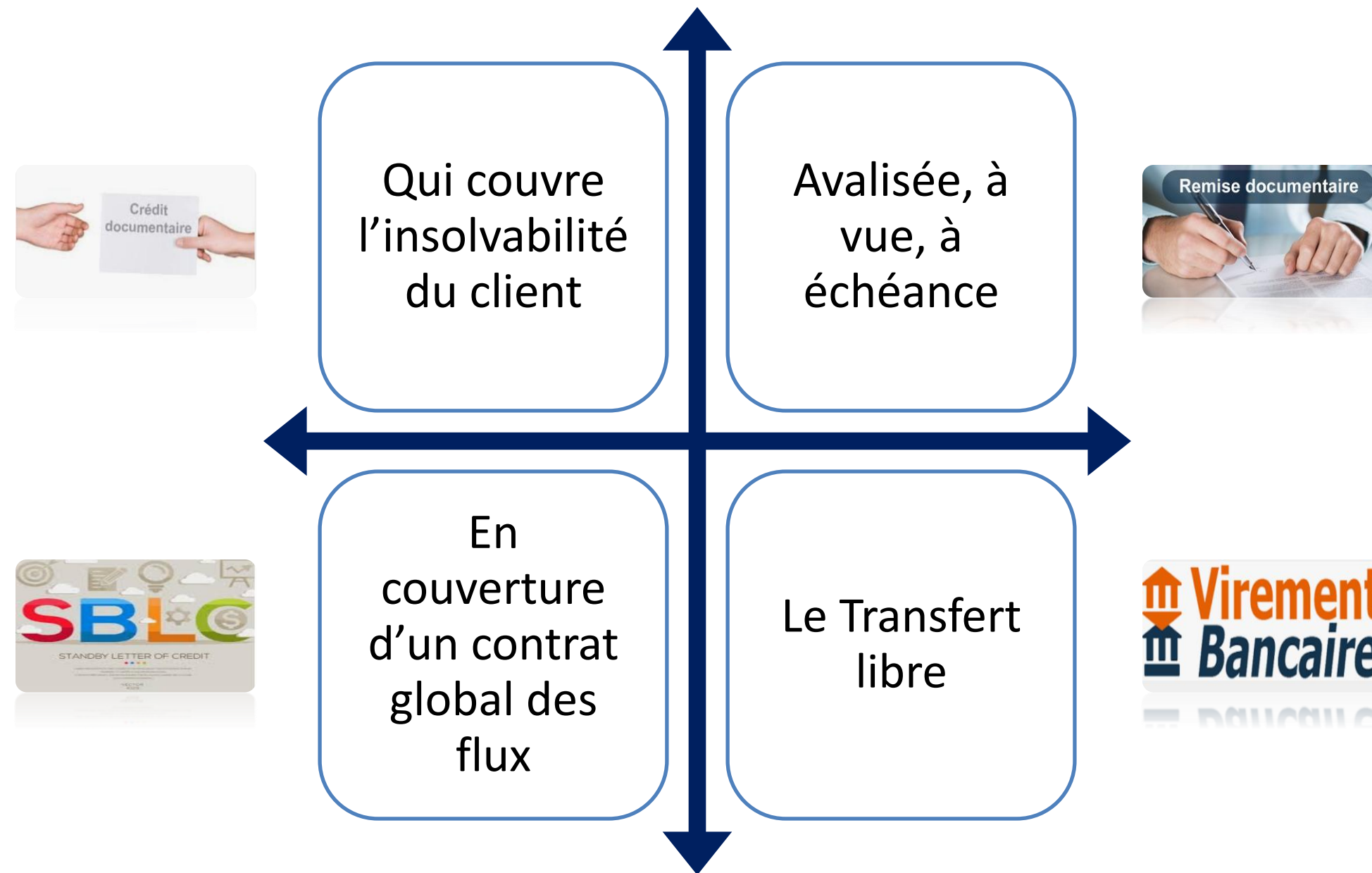
Celui-ci devra faire ressortir les points les plus importants notamment le **délai de réalisation, l'obtention de l'attestation de service fait, le mode et délai de paiement** ainsi que toute autre disposition pour se prémunir contre les risques d'impayés.



PRINCIPE DE LA RETENUE À LA SOURCE :

Une **retenue à la source libératoire d'impôt** de **30%** sur le montant facturé, cette retenue est à la charge du prestataire de services.

MOYENS ET DELAIS DE PAIEMENT POUR LES IMPORTATIONS



LES ACOMPTES



Autorisé seulement à **15%** du montant total au-delà de ce taux, l'accord de **la Banque d'Algérie** est alors **obligatoire**.



Le paiement du montant restant doit intervenir dans un délai de **360 jours** maximum



Obligation de domiciliation des factures d'importation auprès **d'une seule banque** sauf grande entreprise ou dérogation

NOUVELLES REGLES GENERALES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS

LE FORMALISME EXIGÉ PAR LE CODE DES MARCHÉS PUBLICS AUX MARCHÉS

Supérieur à (**12.000.000 DA**) pour les travaux ou les fournitures, Supérieur à (**6.000.000 DA**) pour les études ou services .

OBLIGATION D'INVESTISSEMENT OU DE PARTENARIAT

Les cahiers des charges doivent prévoir, pour les soumissionnaires étrangers, **l'engagement d'investir en partenariat**, lorsqu'il s'agit de projets dont la liste est fixée par décision du responsable de l'institution publique ou du ministre.

LES MODES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

L'Appel d'Offres qui peut être soit ouvert, ouvert avec exigence de capacités minimales ou restreint .

Le **Gré à gré** qui peut être simple ou après consultation (qui devient la **procédure négociée**).

OBLIGATION DE SOUS-TRAITANCE

Les entreprises étrangères qui soumissionnent seules, sauf impossibilité dûment justifiée, doivent sous-traiter, au minimum, trente pour cent (**30 %**) **du montant initial** du marché à des entreprises de droit algérien.

BENEFICE IMPOSABLE (**LF 2026**)

Le bénéfice imposable doit intégrer l'ensemble des bénéfices réalisés en Algérie, y compris ceux afférents à la fourniture des équipements, même si ces derniers seraient facturés séparément par le siège à l'étranger et/ou dédouanés au nom du contractant .

REGLES APPLICABLES POUR LES INVESTISSEMENTS

Les régimes d'incitation à l'investissement

la nouvelle Loi sur l'investissement prévoit **3 types de Régimes** :

- lié au domaine d'activité « **régime des secteurs**.
- lié au lieu d'implantation « **régime des zones** »
- lié à la nature du projet et au niveau d'emplois et au montant de l'investissement « **régime des investissements structurants** ».

Financement et transfert de dividendes :

Le seuil minimal de transfert de dividendes est fixé à **25 % du montant de l'investissement** et calculé sur la base de la part de financement // au coût total.

La non-satisfaction de cette condition ne fait pas obstacle au bénéfice des avantages mais annule la garantie de transfert.

Règle dite du 49/51 et Cessions d'actions dans les secteurs stratégiques

(LF 2026)

Règle maintenue uniquement pour les activités stratégiques et importation /revente en l'état.

New LF 2026 : Une autorisation préalable par les services habilités est exigée pour toute cession d'actions ou de parts sociales, détenues dans le capital social d'une société de droit algérien exerçant dans les secteurs stratégiques

Avantages fiscaux accordés selon la nouvelle Loi sur l'investissement :

- Les avantages fiscaux et parafiscaux sont accordés aux investisseurs lors de la **phase de réalisation** et la **phase d'exploitation** de l'investissement
- **l'exonération des droits de douane et de franchise de la TVA** pour les biens (ou services) importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement
- ainsi que **d'exonération du droit de mutation**, à titre onéreux, et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.
- Pour la phase de l'exploitation l'investisseur bénéficie pour une période pouvant atteindre dix années, à compter de la date d'entrée en exploitation, **d'exonérations portant sur l'IBS** avec possibilité d'accompagnement de l'Etat par la prise en charge des travaux d'aménagement et d'infrastructures nécessaires.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN 2025



AAPI

- De 2022 à Décembre 2025, l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement AAPI a enregistré ce qui suit
 - **19 054 Projets d'investissements** (nouveaux projets et extensions) pour un montant total Equivalent à **61 Mds \$** Avec la création de **470 000** postes d'emplois directs.



Projets inscrits

- **7 656 projets** pourront directement contribuer à la substitution des importations d'un montant de plus de **27,4 Mds \$** et qui entrent dans la catégorie des substitutions des importations avec des intentions de création de **272 655** postes d'emploi dont **4,7%** des services.



Projets en cours

- **PNEUMATIQUES**
Importation annuelle de **347,3 M\$,** 7 projets en cours de réalisation d'une valeur cumulée de **1,2 Mds \$.** production de **20 M de pneus par an .**
- **PIÈCES DE RECHANGES**
158 projets d'investissements import annuel de **426 millions \$,** création de **7994 emplois.**
- **FABRICATION DE CANETTES POUR LES SODAS ET BOISSONS:**
INVEST de **44,6 M \$** pour, PROD de **800 Mu / an,** import actuel **389,3 Mu,** cout **68,7 M \$**

LES SECTEURS PORTEURS EN 2025



Industrie Pharmaceutique

218 unités de productions pharmaceutiques

- **76%** de couverture, 3 327 médicaments produits sur les 4 544 enregistrés, **1 000** DCI
- **CA 4 Mds \$**
- **630 M€** d'importations d'équipements et dispositifs médicaux, **120 000 types**, près de **2 900** dispositifs médicaux produits localement



Industrie Agroalimentaire

2ème industrie du pays

- **28%** du PIB Industriel hors Hydrocarbures.
- **31 000** entreprises
- **960 M€** d'importations d'équipements.
- **< 15%** d'intégration locale, **85%** des intrants sont importés
 - **9,4 Mds \$** d'importation d'intrants et **500 M \$** d'export



Agriculture

2ème secteur créateur de richesse

- **15%** du PIB
- **37 mds \$** de production agricole
- Importation alimentaire **9 Mds \$** (céréales, lait, sucre, café, cacao, Riz)
- **328 M€** d'importations d'équipements.

LES SECTEURS PORTEURS EN 2025



Bâtiment Travaux Publics

8 à 10% du PIB

- 30 nouvelles STEP en construction
- +7 SDEM 3,4 mm3 J jusqu'en 2030
 - 81 barrages en exploitation en 2025 + 5 nouveaux en 2026
- + 6 300 Km en ferroviaire à horizon 2035
- Crédits de paiements pour 2025 entre 9 et 12 Mds \$ selon la LF 2025



Pétrochimie

Invest 15 Mds \$

- Complexe de transformation de Pétrole et de Gaz en polymère 6Mds \$
- Complexe pour le méthanol et ses dérivés 6 Mds \$
- les gaz industriels (oxy, azote, argon) 150 M€ dans 2 unités de production.
- Complexe de Polypropylène à Arzew (Oran) à 1,5 Mds \$



Mines et Carrières

Invest 13 Mds \$

- Mine de Fer Gara Djebilet 12 MT/an
- Mine de Phosphate Tébessa 3 Mds \$ d'investissement
- Transformation de 700 000 T de phosphates en engrais
- Mine de Zinc et de plomb à Béjaia 34 M T / an
 - Production de granulats 70 M T / an



ENERGIE



Investissement de **50 Md \$** de la Sonatrach (2024-2028)

Projet South H2 Corridor : projet classé par l'UE comme PCI concerne la fourniture de l'Europe de **10%** de ses besoins, de l'Algérie vers l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne
produire et exporter **30 à 40 TWh** d'hydrogène gazeux et liquide, avec un mix à la fois composé d'hydrogène bleu, produit à partir de gaz, et d'hydrogène vert fabriqué par électrolyse grâce aux importantes ressources solaires du pays. Un autre projet va voir le jour avec l'Espagne.

Projet MEDLINK : projet essentiel aussi pour l'UE, câble électrique sous marin **2000 MW** de l'Algérie vers l'Italie, production de **10 GW** en renouvelable et une exportation estimée à **28 TW/ an** vers l'Italie

Stratégie de relance de la production pour atteindre **207 MEP** dont **8,8 Md \$** en 2025 répartis comme suit :
71% dans l'exploration et production de Gaz, **18%** raffinage et pétrochimie,
5% à la liquéfaction, **4%** transport par gazoduc.

CAPACITÉS EN GAZ :

Production de **136 Md m3** par an de Gaz Naturel Primaire, **29 M m3** de GNL, **9,4 MT** de GPL,
8,3 MT de Gaz condensé, **7** méthaniers.



Transition Economique

- L'Economie de l'Algérie est en pleine transformation.
- → Transition vers un modèle d'industrialisation.
- Lorsque on évoque l'importation on parle d'équipements, de matières premières et non de produits finis



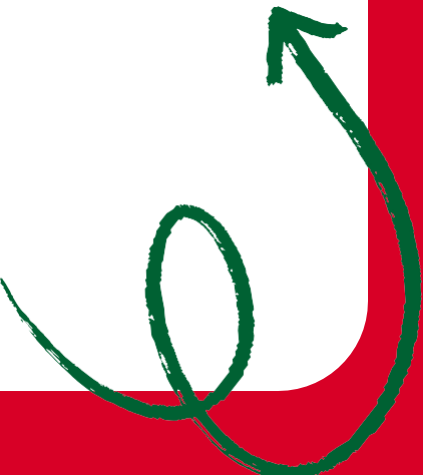
Concurrence

- Recherche de nouveaux partenaires, Italie, Espagne, Allemagne, Chine, Turquie...
- Environnement très concurrentiel
- Rapport qualité prix.



La Règle des 3 P

- ??????????????
- ??????????????
- ??????????????





Coordonnées



Réda EL BAKI
Directeur Général

r.elbaki@cciaf.org

Tél : 00213 23 50 70 19



Halim AMMAR KHODJA
Directeur Adjoint

Halim.ammarkhodja@cciaf.org

Tél : 00213 770 82 00 80

Contactez la CCI Algéro-Française